

4

La Communauté d'Afrique de l'Est : une jeune organisation régionale promise à un bel avenir ?

Joseph Gahama

Introduction

Créée en 1967 par les trois anciens territoires de l'Afrique orientale colonisés par la Grande-Bretagne, le Kenya, l'Ouganda et la République Unie de Tanzanie, l'*East African Community* (EAC)¹ fut dissoute en 1976 en raison de graves divergences politiques et économiques des différents chefs d'Etat. Elle fut reconstituée en juillet 2000 sous l'impulsion des mêmes pays fondateurs, et en juin 2007, elle admit en son sein le Burundi et le Rwanda, deux anciennes colonies belges.

A l'instar des autres organisations régionales africaines, l'EAC a pour but d'élargir et d'approfondir la coopération entre les Etats membres dans les domaines politique, économique, social et culturel par le biais d'une intégration progressive allant de l'union douanière à la fédération politique en passant par le marché commun et l'union monétaire.

Cette contribution voudrait, au regard des réalisations déjà accomplies ces dix dernières années, analyser les opportunités qui sont offertes aux différents pays partenaires, notamment les nouveaux adhérents, le Burundi et le Rwanda, mais aussi voir les forces et les faiblesses de cette organisation. Dans un premier temps, il sera question de montrer que la création d'un vaste marché commun à vaste potentiel depuis 2009 a permis aux populations d'en tirer grand profit ; en effet, un protocole signé récemment à Arusha (Tanzanie),

siège de la communauté, consacre la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux. Dans un deuxième volet, il s'agira d'analyser le cadre institutionnel qui a conduit à l'intégration qui, de l'avis de l'Union africaine, enregistre depuis dix ans des avancées considérables de telle sorte qu'elle est en train de devenir une zone économique dynamique et importante qui jouera sûrement dans un proche avenir un rôle non négligeable dans toute l'Afrique. En troisième lieu, nous constaterons qu'en dépit de ses forces, l'EAC accuse un certain nombre de faiblesses et fait face à des défis de taille. A partir du bilan rapidement établi, il sera enfin question de tracer à grands traits quelques perspectives.

Un vaste espace économique

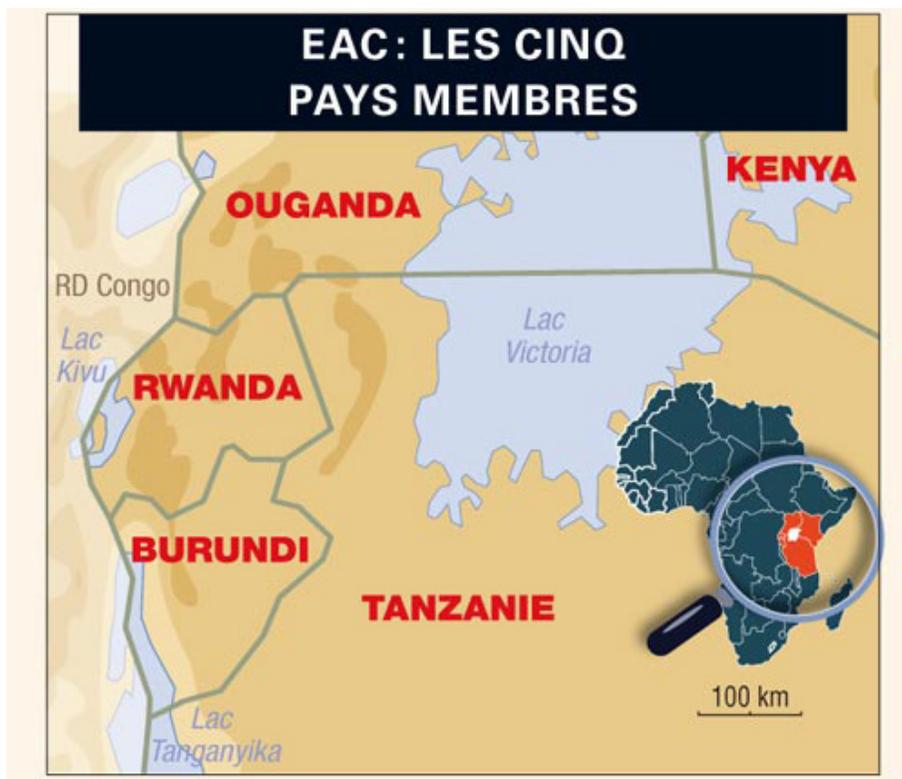
L'EAC a été fondée en 1967 par le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie qui avaient amorcé durant la colonisation anglaise une certaine intégration dans plusieurs domaines comme l'établissement d'un Centre unique de collecte de douanes en 1900, la gestion commune du chemin de fer reliant le Kenya à l'Ouganda depuis 1901, le Conseil monétaire de l'Afrique orientale en 1905, le Conseil économique en 1940, etc.

Cette communauté s'est effondrée dix ans plus tard en 1977, à cause de plusieurs raisons dont les principales sont de profondes divergences des autorités politiques de l'époque, le manque de participation du secteur privé et de la société civile dans les activités de coopération ainsi que le partage inéquitable des bénéfices entre les différents Etats partenaires. L'EAC fut officiellement dissoute en 1984, mais en même temps un Accord de médiation permit de procéder à la division de l'actif et du passif de la communauté, d'une part, et d'explorer et d'identifier les domaines de coopération future, d'autre part.

Le 20 novembre 1999, l'EAC fut reconstituée par un traité signé à Arusha (Tanzanie) par les chefs d'Etat des mêmes pays fondateurs. En juillet 2007, le Rwanda et le Burundi, deux petits pays francophones anciennement sous mandat et sous tutelle de la Belgique ont adhéré à la Communauté, formant ainsi un bloc de cinq Etats qui ont convenu d'établir une zone de libre-échange, une union douanière, un marché commun, une union monétaire et, à terme, une fédération politique. Maintenant que le Sud Soudan a accédé à l'indépendance, l'EAC est disposée à l'accueillir en son sein².

L'EAC est ainsi devenue un vaste espace qui couvre une superficie de 1 820 664 km², compte environ 140 millions d'habitants et a une façade maritime de 2.100 km ouverte sur l'océan Indien.

Carte de localisation de l'EAC en Afrique



Une importante partie de l'EAC appartient à la région appelée communément l'Afrique des Grands Lacs qui a vu entre le Xe et le XIXe siècle émerger et se développer de puissantes monarchies sacrées³. Carrefours d'une mosaïque de peuples, celles-ci avaient su façonner une civilisation qui combinait principalement des activités agricoles et pastorales (Chrétien 2000 ; Gahama 2006). L'EAC débouche sur le littoral de l'océan Indien à partir duquel s'est répandu le swahili vers l'intérieur du continent en suivant les routes commerciales de l'ivoire et des esclaves. C'est actuellement la plus importante langue bantoue qui compte le plus grand nombre de locuteurs en Afrique noire : elle est parlée par plus de 80 millions de personnes (Mwana Simba 2006)⁴.

Les pays membres de l'EAC (voir tableau ci-dessous) peuvent être classés en deux catégories : on distingue les Etats aux dimensions modestes, enclavés et surpeuplés comme le Burundi, le Rwanda et l'Ouganda, d'une part, et les Etats qui disposent de larges espaces avec des faibles densités et d'un accès à la mer comme la Tanzanie et le Kenya, d'autre part.

Tableau 4.1 : Les pays membres de l'EAC

Pays	Superficie en km ²	Population en millions d'habitants	Densité en habitant/km ²
Burundi	27.834	9.8	354
Kenya	580.367	38.6	66
Ouganda	241.038	31.3	105
Rwanda	26.338	11.0	419
Tanzanie	945.087	40.2	42
EAC	1.820.664	130.9	197

Tous ces pays ont des sols et des climats propices à l'agriculture et à l'élevage dans une moindre mesure. Ils ont des richesses minières (or, pétrole, gaz) et aquatiques remarquables, comme le lac Victoria, qui peuvent intéresser des investisseurs, une faune et une flore qui attirent régulièrement de nombreux touristes⁵.

Le cadre institutionnel

Développer des politiques et des programmes visant à agrandir et à approfondir la coopération entre les Etats membres dans les domaines politique, économique, social, culturel, de la recherche, de la technologie, de la défense, la sécurité, les affaires juridiques, pour leur bénéfice mutuel : tel est le principal objectif de l'EAC. Cette organisation régionale s'est assigné pour mission d'assurer la prospérité, la compétitivité, la sécurité, la stabilité et l'unité politique de l'Afrique de l'Est. Pour ce faire, elle doit élargir et approfondir l'intégration afin d'améliorer la qualité de vie des populations en stimulant la production, les échanges et les investissements (NEPAD/ OCDE 2009:2).

Les principes fondamentaux de l'EAC sont la confiance mutuelle, la volonté politique et l'égalité souveraine, la coexistence pacifique et le bon voisinage, le règlement pacifique des conflits, la bonne gouvernance et la distribution équitable des bénéfices (EAC 2007:7).

Le traité pour l'établissement de l'EAC a créé des organes et institutions dont les plus importants valent la peine d'être rappelés. Une fois par an, le Sommet des chefs d'Etats ou de gouvernements des Etats membres dont la présidence est tournante se réunit pour donner les directives générales et l'élan nécessaire au développement et à la réalisation des objectifs de la communauté. Il examine en particulier l'état de la paix, la sécurité et la bonne gouvernance à l'intérieur des pays partenaires, et évalue les progrès déjà accomplis en vue de réaliser une fédération politique (EAC 2007:10).

Le Conseil des ministres responsables de la coopération régionale de chaque Etat membre constitue l'organe politique de la communauté. Il veille à la mise

en œuvre des décisions et directives adoptées par consensus lors du Sommet des chefs d'Etat, propose et soumet des projets de lois à l'Assemblée législative et examine le budget de l'organisation.

Le Secrétaire Général de l'EAC est la personnalité centrale chargée de son bon fonctionnement. Il est notamment chargé de proposer des études et des recherches relatives à la mise en œuvre des politiques, des programmes et des stratégies en vue de trouver les moyens les plus rapides et les plus efficaces pour atteindre les objectifs de la communauté par des actions régulières de planification, de gestion et de contrôle. En outre, il administre et gère financièrement l'organisation. En principe, il accomplit ses prérogatives en toute indépendance : il ne doit solliciter ni recevoir d'instructions d'aucun Etat membre (EAC 2007:12).

Composée d'une quarantaine de membres dont neuf représentent les différents partis politiques qui siègent dans l'Assemblée nationale de chaque Etat membre, une Assemblée législative de l'Afrique de l'Est vote les propositions de lois qui sont soumises aux chefs d'Etats et discute et approuve le budget de la communauté.

L'EAC s'est dotée d'une Cour de justice de l'Afrique de l'Est composée de six juges investis d'une juridiction pour entendre toute question provenant d'un différend entre les Etats membres ou pour prononcer des violations des droits de l'homme⁶.

L'EAC coopère avec des institutions indépendantes dont le champ d'action s'exerce dans la région, comme la Commission du Bassin du Lac Victoria, la Banque Est-Africaine de Développement, le Conseil interuniversitaire de l'Afrique de l'Est et l'Agence de l'Aviation civile de l'Afrique de l'Est.

Cette communauté régionale a établi sa capitale à Arusha, en Tanzanie et a adopté l'anglais comme la langue officielle de l'organisation, tandis que le swahili est la *lingua franca*.

Une intégration en plusieurs étapes

Depuis 2005, les Etats membres de l'EAC ont scellé une union douanière : ils ont convenu d'éliminer les barrières non tarifaires, ont établi un tarif extérieur commun et appliquent le principe d'asymétrie. Désormais, ils s'abstiennent de promulguer des lois et de décréter des mesures administratives discriminant les produits similaires des pays partenaires.

Avec l'instauration de cette union, le commerce sous-régional a augmenté de 47 pour cent au cours des cinq dernières années, les prix des biens de consommation ont baissé d'environ 20 pour cent sur le marché rwandais par exemple (Niyombare 2011:4). L'adhésion du Burundi et du Rwanda à l'EAC leur a été particulièrement bénéfique, car étant des pays enclavés, ils ont actuellement un accès plus facile

aux ports de Dar-es-Salam et Mombasa sur l'océan Indien où passent plus de 85 pour cent de leurs importations et exportations. Les délais d'acheminement des marchandises, grâce à la simplification des formalités, ont été très réduits⁷.

Les pays de l'EAC ont ratifié le 1er juillet 2010 le protocole instaurant un Marché commun. La signature de ce document autorisant la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux a marqué une étape décisive dans le processus de l'intégration. Elle est intervenue à l'issue de longues et pénibles négociations sur de profondes divergences qui ont opposé la Tanzanie aux quatre autres Etats membres. De nombreuses incompréhensions butaient sur l'utilisation des cartes d'identification nationale lors des déplacements des populations, le droit de propriété foncière et la citoyenneté flexible au sein de la communauté (Mungongo 2009:1).

Dans le cadre de ce Marché commun, les pays membres ont convenus de coopérer dans les domaines de la protection des investissements transfrontaliers, de coordination économique et monétaire à travers l'harmonisation de leurs politiques et lois fiscales, de la gestion de l'environnement, de la recherche et du développement de la technologie, etc. Ils insistent sur l'amélioration de leurs infrastructures pour faciliter les transports et le commerce. En effet, l'article 89 du Traité établissant l'EAC engage les Etats membres à « élaborer des politiques de transport et de communication coordonnées, harmonisées et complémentaires, à améliorer et à étendre les liens de transport et de communication existants et à en établir de nouveaux en tant que moyen de renforcer la cohésion entre Etats membres et faciliter ainsi le mouvement au sein de la Communauté ».

La création de ce marché entre les membres de l'EAC illustre un important effort d'intégration économique jamais entrepris en Afrique. En effet, les autres communautés économiques régionales comme la SADC, le COMESA et la CEDEAO sont encore en marche vers une union douanière, une étape déjà accomplie en 2005, comme il a été constaté plus haut. L'intégration sous-régionale pourrait, à terme, se concrétiser par l'agrandissement d'un espace encore plus vaste avec la fusion du COMESA et de la SADC. La mise en place d'une telle zone de libre-échange serait la première en Afrique avec 26 pays et 57 pour cent du PIB du continent (Nyombayire 2011:7).

Prévue en 2012, la troisième étape de l'intégration régionale concerne l'union monétaire. Mais il apparaît que l'EAC n'est pas encore bien préparée pour faire circuler une monnaie unique. De l'avis de nombreux experts, le passage à ce stade devrait être précédé par une période raisonnable d'harmonisation des politiques économiques. Un pays comme le Burundi caractérisé par une inflation galopante, une très lourde dette publique et une instabilité du taux d'échange montre qu'il faut encore patienter (Nkengurutse 2011:9). Le Kenya est le seul pays de la communauté à mener une bonne politique contre l'inflation et à assurer une stabilité des prix par rapport aux autres membres.

Il existe enfin un ambitieux projet de la mise en place d'un Etat fédéral en Afrique de l'Est avec un seul président et un gouvernement. Mais la prudence semble de mise. Les problèmes internes ne permettent pas pour le moment d'envisager une telle union. Nombreux sont des observateurs qui estiment que les différents pays devraient d'abord se démocratiser, car une fédération politique sans cette base serait source de troubles politiques et de désastres.

Des avancées significatives

Selon une étude récente du Fonds monétaire international (FMI), avec une croissance moyenne de 4 pour cent l'an, les membres de l'EAC sont parmi les pays d'Afrique subsaharienne qui ont enregistré les progrès les plus rapides cette dernière décennie. Trois d'entre eux, à savoir l'Ouganda, le Rwanda et la Tanzanie, se sont classés parmi les plus performants au niveau mondial entre 2005 et 2009 (FMI 2011:57).

Si dans tous les Etats de l'EAC les taux de croissance sont orientés vers la hausse, il subsiste une grande hétérogénéité entre eux sur le plan des revenus et des indicateurs sociaux.

Tableau 4.2 : Quelques indicateurs sociaux des pays membres de l'EAC

Indicateurs	Burundi	Kenya	Ouganda	Rwanda	Tanzanie
PIB nominal par habitant (en milliards de dollars US)	164	762	525	533	517
PIB réel par habitant (en dollars US)	115	487	366	345	460
Croissance du PIB (% 1995-2009)	1,0	3,3	7,5	7,6	5,8
Croissance démographique (% 1995-2009)	2,2	2,1	3,3	3,7	2,3
Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances)	101,3	54,8	78,4	70,4	68,4
Taux d'alphabétisation (% des plus de 15 ans)	66,9	86,5	74,6	70,3	72,6

Source : FMI 2011 : 78

Le tableau ci-dessus montre qu'en 2009, l'EAC avait un PIB nominal de 73,8 milliards de dollars américains : la grosse part revenait au Kenya avec 30,1 milliards, soit 41 pour cent du total. Si on considère le PIB réel par habitant, le Burundi était le pays le plus pauvre de la communauté avec seulement

115 dollars, ce qui représentait 28 pour cent de la moyenne établie à 412 dollars pour la région. Le Kenya était déjà proche du niveau des pays à revenus intermédiaires et devrait y arriver dans un proche avenir, tandis que le Burundi et la Tanzanie auront besoin de beaucoup de temps (FMI 2011:79-80).

Cette croissance soutenue est d'abord redevable à de profondes réformes opérées depuis les années 1990. L'Ouganda a été à l'avant-garde en libéralisant tous les secteurs de l'économie, le Kenya, le Rwanda et la Tanzanie se sont attachés à restructurer et à privatiser les banques publiques. Le Burundi, qui sort d'une longue période de conflits politico-ethniques, a fait également des progrès significatifs. Les performances réalisées en matière économique ont permis aux différents Etats d'augmenter leurs dépenses sociales et d'améliorer ainsi leurs indicateurs de santé et de l'éducation : ils ont réduit sensiblement leurs taux de mortalité infantile et d'analphabétisme. Il faut mentionner en deuxième lieu que pour se développer, les pays de l'EAC ont eu recours à des ressources extérieures, principalement l'aide des bailleurs de fonds, pour financer la majeure partie de leurs investissements (FMI 2011:63-85). Troisièmement, les autorités nationales ont lancé des programmes pour améliorer des climats favorables aux investissements, particulièrement au Rwanda où elles ont mené des réformes ambitieuses de grande envergure. Aux entreprises occidentales, notamment américaines et anglaises qui sont présentes dans la région depuis longtemps se sont ajoutées d'autres d'origine chinoise, indienne, brésilienne, qui sont sur les lieux avec une présence croissante et une diplomatie économique très adroite et soutenue. A les observer, il apparaît qu'elles n'entendent pas laisser échapper la moindre opportunité. Au regard des enjeux dans cette sous-région, les années à venir risquent d'être marquées par une lutte acharnée pour le contrôle économique de cette zone entre les pays émergents et les investisseurs « traditionnels » (Nyombayire 2011:12). Nous y reviendrons.

Défis, craintes et inquiétudes

Le premier obstacle à l'intégration est de nature politique. La région souffre d'un lourd déficit démocratique : certains chefs d'Etats sont encore allergiques à l'alternance, ils ont conquis le pouvoir par la force et ils le gardent par la fraude et / ou la répression (Simpemuka 2010:7).

De plus, tous les pays de l'EAC sont simultanément membres de plusieurs communautés économiques régionales⁹. Par conséquent, une possibilité de chevauchement et de conflit de compétences existent, d'où la nécessité de bien se positionner par rapports aux intérêts et enjeux actuels. Par exemple, le Rwanda a quitté en 2007 la CEEAC, a rejoint l'EAC, a abandonné le français comme langue d'enseignement au profit de l'anglais et a adhéré au Commonwealth (Mathieu 2008:4).

Il faudra également faire un gigantesque travail de veille pour éviter les erreurs du passé, notamment en matière d'égalité souveraine : l'EAC a connu d'énormes difficultés qui avaient entraîné son effondrement, à cause de l'exigence kenyane d'avoir plus de sièges que les deux autres membres dans les organes de prise de décision, des visées agressives du dictateur Idi Amin Dada qui aboutirent à une guerre ruineuse avec la Tanzanie, de l'incompatibilité entre le socialisme tanzanien et le capitalisme kenyan.

Enfin, il semble que les populations des différents pays ne se sont pas encore approprié cette intégration. Lors de l'instauration du Marché commun, les négociations se sont avérées laborieuses : la Tanzanie s'opposait aux autres partenaires au sujet des documents d'identification nationale, de l'accès et de l'utilisation de la terre ainsi que la résidence permanente. En réalité pour les observateurs avisés, elle redoutait qu'elle ne serve de déversoir au trop plein de pays surpeuplés et à la démographie dynamique comme le Rwanda et le Burundi. En 2005, elle n'avait pas hésité à expulser des milliers de ressortissants rwandais considérés comme « irréguliers », après avoir confisqué leurs biens.

Au regard de ce qui précède, tout en admettant que l'avenir de l'Afrique de l'Est sera dans l'intégration et, plus tard, dans l'union, certains analystes estiment que celle-ci doit être au préalable bien étudiée et préparée pour créer les conditions de son succès. Elles montrent que fédérer des pays sans démocratie, c'est bâtir une œuvre sans lendemain. Elles proposent d'abord d'avoir des Etats de droit et d'épanouir la démocratie, l'alternance et les libertés, au lieu d'additionner des problèmes, de mettre ensemble des égocentrismes et de créer un espace de concurrence sauvage (Simpemuka 2010:11).

La deuxième grosse difficulté à surmonter concerne l'harmonisation de leur législation par rapport au texte du Traité¹⁰. Dans la pratique, le fonctionnement du Marché commun bute sur de nombreux obstacles. Bien qu'il ait été décidé de supprimer progressivement les tarifs intérieurs et que des mécanismes de surveillance aient été introduits dans chaque pays, les progrès sont en fait limités. Les formalités douanières restent non coordonnées et pesantes au niveau régional, les barrières non tarifaires sont encore légion, les certificats d'origine sont délivrés avec retard, les normes ne sont pas appliquées de manière uniforme et les procédures de passation de marché sont en attente de libéralisation. L'insuffisance de moyens administratifs entrave la bonne application des règles existantes, et les modalités de perception et de comptabilisation des recettes douanières restent à définir dans l'ensemble de la communauté.

Le troisième défi à relever est d'ordre économique pour arriver à une rapide intégration. Les pays membres sont à des différents niveaux de développement : le Kenya est très loin en avance sur l'ensemble de la région et ses voisins craignent que le Marché commun se fasse largement à son avantage. De plus,

la démarche préconisée pour construire la Communauté semble privilégier l'intégration des marchés et non celle des productions. Les pays disposant le plus d'infrastructures et d'industries vont déverser leurs marchandises sur les autres, réduisant ceux-ci au rôle de consommateurs. Certains d'entre eux, comme le Burundi, sortant péniblement d'une dizaine d'années de guerre et n'ayant pas de ressources, pourront difficilement soutenir la compétition. Il convient aussi de signaler que les réformes engagées pour améliorer le climat des investissements ne sont pas coordonnées au niveau régional, ce qui diminue quelque peu leur efficacité. Enfin, si nous avons montré que la communauté a fait des avancées significatives ces dernières années, l'épargne intérieure est très faible. Du coup, l'aide extérieure reste considérable : elle est la principale source de financement des investissements puisque les dons représentent 3,9 pour cent du PIB au cours de la dernière décennie, contre seulement 1 pour cent en Afrique subsaharienne (FMI 2011:88). Les réformes engagées pour améliorer le climat des investissements ne sont pas coordonnées au niveau régional, ce qui diminue quelque peu leur efficacité.

La question linguistique est au cœur des préoccupations des pays qui ont récemment adhéré à la Communauté. L'anglais et le swahili sont les deux langues de travail de la communauté, conformément au Traité signé lors de la création de l'EAC par le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie, trois anciennes colonies britanniques. En 2008, les autorités politiques rwandaises ont abandonné le français et adopté l'anglais dans leur système éducatif, sans qu'il y ait aucun débat à ce sujet. Il en a résulté des frustrations douloureuses, voire humiliantes, ce qui constitue un important facteur d'exclusion.

Les perspectives

L'EAC est en train de devenir une zone économique dynamique et importante. Au regard aux progrès réalisés ces dix dernières années et comparée aux autres communautés économiques régionales, elle offre de belles perspectives. La mise en place d'une monnaie unique et l'instauration d'une fédération politique pourront changer de fond en comble cette région que de nombreux analystes disent promis à un bel avenir.

Mais face aux nouveaux enjeux consécutifs aux changements de direction et de composition des échanges commerciaux mondiaux, il convient de tenter d'examiner les nouvelles chances et possibilités qui auront un impact significatif sur la croissance de cette région, car elles sont de nature à nous aider à repérer des pistes intéressantes pour l'élaboration des politiques économiques. Le premier constat est qu'au cours de ces dernières années, l'EAC commerce de moins en moins avec ses partenaires traditionnels du monde occidental. Les pays émergents (Chine, Inde, Brésil) sont devenus en effet des partenaires commerciaux de plus en plus importants : alors qu'ils ne

représentaient que 12 pour cent des exportations de la région en 2000, ils interviennent désormais pour 20 pour cent (FMI 2011:72)¹¹. Les tendances récentes de ce domaine montrent également que le Kenya et l'Ouganda ont trouvé d'intéressants débouchés au Moyen-Orient et en Afrique du Nord vers lesquels ils exportent essentiellement du thé noir, du café et du poisson du lac Victoria. L'Inde et la Chine investissent de plus en plus dans des projets concernant les infrastructures, l'agriculture et l'exploitation des ressources minières (extraction aurifère en Tanzanie, exploitation pétrolière en Ouganda qui devrait générer d'ici peu près de 10 pour cent du PIB et un tiers des recettes publiques, etc.). Avec l'entrée en scène de ces pays, les Occidentaux deviennent de plus en plus irrités et même hargneux. Ils ne voient pas d'un bon œil le renforcement des liens de coopération avec ces nouvelles puissances économiques qui expriment de façon croissante leurs besoins en matières premières et en investissements (Mba Essogho 2010:2).

Pour maintenir leur croissance, les pays de l'EAC devront poursuivre leurs politiques monétaires et budgétaires avisées, améliorer davantage le climat favorable aux affaires et avoir une main-d'œuvre plus instruite et mieux qualifiée afin d'explorer les nouvelles possibilités d'investissements qui s'offriront à l'intérieur de la région comme à l'extérieur. Il faudra également veiller à ce que l'intégration commerciale crée de nouvelles opportunités, mais aussi conduise à une redistribution des ressources de certains secteurs vers d'autres qui auront besoin de soutien. Dans ce cadre, il conviendra de voir si elle contribue efficacement à la réduction de la pauvreté et si le développement généré prend en compte les groupes économiquement et socialement marginalisés qui requièrent une assistance particulière.

Conclusion

Il est évident que les défis que la mondialisation impose à l'Afrique ne peuvent être relevés que dans le cadre des intégrations économiques régionales. La création de l'EAC est de ce point de vue une bonne réponse à un réel besoin. Elle est, selon l'Union Africaine et le FMI, la CER qui enregistre les progrès les plus remarquables ces dix dernières années et mérite d'être encouragée et soutenue (Nyombayire 2011:2). Nous avons en effet constaté plus haut que cette Communauté enregistre depuis une dizaine d'années une croissance moyenne de 4 pour cent, ce qui constitue une très bonne performance au sein de l'Afrique subsaharienne.

Cependant, il se dresse devant elle des obstacles à surmonter. Le projet de fédération politique suscite des craintes et des inquiétudes au sein des populations, tant elles sont toujours jalouses de leurs indépendances nationales. Nombreux sont ceux qui ont accueilli avec réticence la liberté de travailler, de s'établir et de résider dans n'importe quel pays de la Communauté. Il faut aussi

signaler la lourdeur de la bureaucratie, la persistance de la corruption gangrène les administrations et un climat des affaires encore défavorable dans certains Etats. La faiblesse des réseaux de télécommunications ainsi que les coûts élevés de l'énergie et du transport attribués à la médiocrité des infrastructures routières et ferroviaires constituent un grand handicap aux investissements. Pour résoudre tous ces problèmes, il faudra s'attaquer à une large gamme d'actions et de coopération dans l'ensemble de la région. Dans ce contexte, il est important d'impliquer les populations dans le processus de dialogue politique et de participation à la mise en œuvre de l'intégration, de manière à assurer elles-mêmes des actions répondant à leurs besoins et à promouvoir l'appropriation exigée pour être politiquement durables.

Notes

1. Nous utiliserons dans cet article le terme *East African Community (EAC)* consacré par l'usage plutôt que la traduction française de Communauté de l'Afrique de l'Est. L'équivalent en swahili, la deuxième langue officielle de la communauté, est *Jumuiya ya Afrika Mashariki*.
2. L'EAC est une des huit communautés économiques régionales (CER) reconnues par l'Union Africaine en tant qu'associations d'Etats officiellement représentatives, conformément au Traité instituant la Communauté économique africaine. Il s'agit de l'Union du Maghreb Arabe (UMA), du Common Market for Eastern and Southern Africa (COMESA), de la Communauté des Etats Sahélo- Sahariens, de l'East African Community (EAC), de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), de la Southern African Development Community (SADC) et de l'Intergovernmental Authority on Development (IGAD).
3. Il s'agit principalement du Buganda, du Bunyoro, du Toro, du Nkore en Ouganda actuel, du Karagwe, du Buhaya, du Buha et du Buzinza au nord-ouest de la Tanzanie, du Rwanda et du Burundi.
4. Le swahili est parlé en Tanzanie, aux Comores, au Rwanda, au Burundi, en République Démocratique du Congo, en Ouganda, au Kenya, en Somalie, en Zambie, au Mozambique et en Afrique du Sud.
5. Le Kenya et la Tanzanie sont connus pour leurs réserves d'animaux sauvages qui reçoivent de nombreux visiteurs, tandis que le Rwanda privilégie un tourisme de grande qualité à l'endroit de ses gorilles de montagne.
6. L'EAC a été la troisième communauté économique régionale en Afrique à se doter d'une Cour expressément ou implicitement destinée à promouvoir et à protéger les droits de l'homme après la CEDEAO et la SADC.
7. Alors qu'il fallait une semaine à un conteneur pour aller de Dar-es-Salam à Kigali, il ne met plus que deux jours.
8. Sur les 20 pays les plus performants dans le monde, l'Ouganda se classe 6^e, le Rwanda 9^e et la Tanzanie 16^e, avec un taux de croissance du PIB réel de 8,3 pour cent, 7,9 pour cent et 6,9 pour cent respectivement.
9. Le Burundi, le Kenya, l'Ouganda et le Rwanda appartiennent à la fois au COMESA et à l'EAC, tandis que la Tanzanie est également membre de la SADC.

10. A l'heure actuelle, seul le Rwanda a franchi le cap en supprimant l'obligation du permis de travail pour les ressortissants de l'EAC, il en est résulté que de nombreuses ressources humaines compétentes et expérimentées en provenance du Kenya se sont précipitées dans ce pays pour chercher du travail.
11. Elles proviennent surtout de la Tanzanie et de l'Ouganda qui exportent vers la Chine et l'Inde principalement de l'or, de la noix de cajou et du coton.

Références

- Chrétien, J-P, 2000, *L'Afrique des Grands Lacs, deux mille ans d'histoire*, Paris.
- EAC, 1999, *The Treaty for the Establishment of the East African Community*, Arusha.
- Essoungou, A-M., 2006, *Vers une fédération Kenya-Ouganda-Tanzanie*, (www.rfi.fr), 8 août 2011.
- FMI, 2011, *Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne*, Washington. (<http://africadiligence.com>). 23 mai 2011.
- Gahama, J., 2006, *Bref aperçu historique du bassin de la Kagera*, Workshop for Kagera Basin Non Governmental Stakeholders, Bujumbura.
- Kaushik, A., 2010, *Bâtir une Communauté de l'Afrique de l'Est inclusive*, Genève.
- Mathieu, A., 2008, *Afrique des Grands Lacs : dans le tourbillon de la crise*, (www.europe-solidaire.org/spip), 2 août 2011.
- Mba Essogho, L., 2010, *L'Afrique est-elle victime de ses ressources naturelles ?* (www.menzimesoso.com), 12 mai 2011.
- Mungongo, D., 2009, *EAC : la Tanzanie retarde la création du marché commun*, (www.rnnews.com), 15 juin 2011.
- Mwana, S., 2006, *Kiswahili Grammar*, Dar-es-Salaam.
- Ndayishimiye, R.F., 2009, *L'impact de l'adhésion du Burundi à l'East African Community*, Bujumbura.
- NEPAD/OCDE, 2009, *Communauté d'Afrique de l'Est : panorama des projets régionaux d'infrastructure routière*, Genève.
- Nkengurutse, N., 2011, *East African Community : le Parcem craint une union monétaire précipitée*, (www.Iwacu-burundi.org). 15 août 2011.
- Nording, L., 2009, *Analyse africaine : une vision commune pour l'Afrique de l'Est est-elle possible ?* (www.scidev.net), 4 septembre 2011.
- Nyombayire, C., 2011, *CEA : les clés d'une intégration qui marche*, (<http://africadiligence.com>). 14 mars 2011.
- Republic of Rwanda, Ministry of East African Community Affairs, 2010, *East African Community Projects and Programs*, Kigali.
- Simpemuka, A., 2010, *Le Burundi dans l'East African Community: vers un destin incertain*, Bujumbura.

